

Visite du Président de la
République du Venezuela
M. Luis Herrera Campins

Entretien avec le Président de la Confédération

M. Kurt Furgler le samedi 13 juin 1981

PROCES-VERBAL

Participants

- Délégation suisse: - M. le Président de la Confédération
- M. le Secrétaire d'Etat Raymond Probst
- M. le Secrétaire d'Etat Paul Jolles
- M. l'Ambassadeur François Châtelain,
Ambassadeur de Suisse au Venezuela
- M. l'Ambassadeur Jean-Pierre Ritter,
Secrétariat politique
- M. l'Ambassadeur Benedikt von Tscharner,
OFAEE
- M. l'Ambassadeur Philippe Lévy, OFAEE
- M. le Ministre Jean Zwahlen, Service
économique et financier
- M. Alfred Rüegg, Division politique II
- M. Bertrand Louis, Division politique II

Délégation vénézuélienne:

- M. Luis Herrera Campins, Président de la
République
- M. José Alberto Zanbrano Velasco, Ministre
des relations extérieures
- M. le Général de Division Tomás Abreu Rescaniere,
Ministre de la Défense



- 2 -

- M. Humberto Calderón Berti, Ministre de l'Energie et des Mines
- M. Rangel Quintero Castañeda, Ministre du Travail
- M. Eduardo Tamayo Gascue, Ambassadeur de la République du Venezuela en Suisse
- M. Carlos Leáñez, Procureur général de la République
- M. Leopoldo Díaz Bruzual, Président de la Banque Centrale
- M. l'Ambassadeur Walter Brandt, Chef du Protocole
- M. le Général de Division Yvan Moros Ghersy, Chef de la maison militaire du Président

Après les paroles de bienvenue du Président de la Confédération à ses hôtes vénézuéliens, les deux Présidents se mettent d'accord pour aborder trois thèmes de discussion: les relations bilatérales, les investissements suisses au Venezuela et les problèmes énergétiques.

1) Les relations bilatérales

Les deux présidents se plaisent à rappeler que les relations qu'entretiennent nos deux pays sont cordiales et relèvent que cette rencontre d'une part témoigne de leur harmonie et d'autre part constitue une excellente occasion de les approfondir.

a) Echanges commerciaux

La première question qui se pose de part et d'autre est de savoir si nos deux pays peuvent augmenter leurs échanges commerciaux. Du côté suisse, on est bien conscient du fait qu'un potentiel d'expansion de ces relations est à exploiter; le Venezuela occupe en effet une place en retrait par

rapport à des pays comme l'Argentine, le Brésil et le Mexique. Ainsi, dans le cadre du 6e plan quinquennal du Venezuela, la Suisse souhaiterait accroître ses exportations, notamment dans le domaine de l'énergie hydroélectrique où elle a beaucoup à offrir. Le Venezuela, quant à lui, développe toujours davantage depuis plusieurs années ses échanges avec les divers pays européens. Le Président vénézuélien et son Ministre des affaires étrangères constatent que l'impulsion nécessaire au développement des échanges entre nos deux pays a manqué jusqu'à aujourd'hui alors que le potentiel existait. A cet égard, ils saluent la création récente d'une Chambre de commerce suisse-vénézuélienne qui, au même titre que les contacts directs que l'Ambassade de Suisse et l'Institut du commerce extérieur pourraient nouer, devraient à l'avenir assurer le rôle moteur de ce développement. Par ailleurs, le Président de la Banque centrale relève qu'une diversification des exportations de son pays serait la bienvenue. Par exemple, la coopération entre le Venezuela et la Suisse dans le domaine de l'aluminium pourrait être plus étroite; ainsi, si la Suisse a contribué à la création de Venalum, principal producteur d'aluminium, le Venezuela n'en exporte aucun lingot ou produits laminés à destination de notre pays.

Le Président vénézuélien rappelle que trois principes doivent orienter les relations commerciales de son pays avec la Suisse: tout d'abord le Venezuela n'est pas intéressé à exporter des matières premières mais au contraire des produits transformés, avec un degré élevé de valeur ajoutée; ensuite la technologie que son pays importe doit faciliter l'absorption d'une main-d'oeuvre importante; enfin, les marchés des partenaires du Venezuela doivent restés ouverts à ses produits manufacturés. M. Furgler rappelle que la

Suisse a la plus grande compréhension pour ses principes qu'elle respecte entièrement. Il en va du bien commun de nos deux pays.

b) Liaisons aériennes

Le Président de la Confédération souhaite que de nouvelles possibilités d'échange se concrétisent dans un avenir rapproché. Ainsi, au titre de ces possibilités, il rappelle le vif intérêt que les autorités suisses portent à la signature rapide d'un accord aérien qui devrait permettre notamment l'ouverture de lignes aériennes directes entre nos deux pays. M. Herrera Campins, déplorant que les négociations entreprises entre les deux parties n'aient pas encore abouti, estime aussi qu'un accord de ce type constituerait une réalisation très concrète du développement de nos relations.

2) Les investissements suisses

M. Furgler rappelle la disponibilité de notre économie à accroître ses investissements au Venezuela et demande à ses interlocuteurs s'ils envisagent de telles possibilités, malgré les dispositions relativement restrictives du Pacte Andin concernant les investissements étrangers. M. Jolles fait valoir quant à lui que la technologie est une ressource indispensable à la prospérité de notre économie et qu'elle ne peut être exportée que dans des conditions économiques favorables. Aussi, au vu des difficultés qu'ils ont rencontrées dans certains pays du Pacte Andin, les investisseurs suisses hésitent parfois à se désaisir de technologies qui font leur force.

Le Président de la Banque centrale fait valoir que la Décision 24 du Pacte Andin concernant les investissements étrangers n'est pas aussi restrictive qu'elle ne paraît pour les secteurs de l'économie qui ne sont pas réservés aux entreprises nationales. L'investissement étranger devra néanmoins respecter deux conditions jugées prioritaires par le Venezuela: assurer un réel transfert de technologies dont manque le pays et assurer la couverture des risques au même titre que l'investisseur domestique. Ainsi, dans le cadre des entreprises mixtes par exemple (participation étrangère au capital de 20 à 49 %), il existe encore de nombreuses possibilités d'investissements pour l'économie suisse. M. Herrera Campins, s'il comprend une certaine réticence des investisseurs suisses à se désaisir de leur technologie, fait comprendre à ses interlocuteurs que les décisions prises vis-à-vis des investissements étrangers ont un caractère défensif, compte tenu des expériences défavorables réalisées par son pays dans le passé. Il est convaincu cependant que des réalisations seront possibles, si les deux parties font preuve de bonne volonté et de compréhension.

3) Les problèmes énergétiques

M. Furgler fait état de la grande confiance qu'ont les autorités suisses dans le rôle joué par le Venezuela, notamment au sein de l'OPEP, dans la recherche de solutions aux graves problèmes énergétiques auxquels est confrontée la communauté internationale. Il tient à rappeler que la Suisse est solidaire de cette dernière et, plus particulièrement, des pays en développement non producteurs de pétrole qui souffrent le plus de la crise, et reste disponible dans la mesure de ses moyens pour assurer le maintien d'un dialogue permanent entre producteurs et consommateurs de pétrole.

M. Herrera Campins rappelle que la création de l'OPEP a constitué une mesure de défense contre le renchérissement des produits manufacturés que les pays membres devaient payer avec ce que les pays industrialisés voulaient bien leur donner pour leur pétrole. Il constate d'ailleurs que, grâce aux politiques conduites par cette organisation, les pays développés en sont venus à considérer le pétrole comme une ressource rare et sont devenus réellement conscients de l'absolue nécessité de recourir à des mesures d'économie. Le Venezuela, quant à lui, s'est toujours battu depuis 1960 en faveur de la solidarité et de l'unité des pays membres de l'OPEP; sa position, notamment en matière de fixation des prix du pétrole, est généralement prise en considération avec sérieux par les autres membres de l'Organisation. Quant au conflit irano-irakien, principal problème auquel est confronté l'OPEP actuellement, M. Herrera est gravement préoccupé par le fait qu'aucune solution n'ait été trouvée à ce jour; de toute façon, le Venezuela, fermement décidé à ne pas alimenter les revendications des uns ou des autres, a offert et continuera d'offrir sa médiation. Quant aux pays non producteurs de pétrole, leur situation économique et financière inquiète profondément le Président vénézuélien. Pour faire face à cette situation, leurs gouvernements devraient prendre logiquement des mesures telles que les populations qui en souffriraient ne pourraient que se révolter au point que de nouvelles dictatures prendraient le pouvoir. Aussi, des pays démocratiques comme la Suisse et le Venezuela doivent mettre en oeuvre tout ce qui est en leur pouvoir pour permettre le renforcement de la démocratie dans le monde, seul régime politique propre à garantir la liberté des pauvres.

Le Ministre de l'Energie et des Mines rappelle que le Venezuela est favorable à une augmentation progressive, mais non violente, des prix du pétrole. Il est en outre depuis toujours un partisan de l'unification des prix et d'un mécanisme de fixation de ces derniers afin de permettre la planification du développement harmonieux des économies des pays producteurs comme des pays consommateurs. M. Jolles, quant à lui, fait valoir l'importance que les pays consommateurs attachent à une meilleure prévisibilité dans ce domaine et la nécessité d'un dialogue entre producteurs et consommateurs sur les moyens de substitution et d'économie des uns et les moyens de production des autres pour trouver enfin un équilibre entre l'offre et la demande.

Copie verte

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

p.B.15,50.4,Ven. - LB/lt
p.B.15,21.Ven.

Berne, le 24 juin 1981

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen
Prière de rappeler cette référence dans la réponse
Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

CONFIDENTIEL

Va à: M, le Président de la Confédération

OFAEE

DFAE MM, le Conseiller fédéral Aubert

le Secrétaire d'Etat Probst

MM, le Secrétaire d'Etat Jolles

l'Ambassadeur Martin

l'Ambassadeur Lévy

l'Ambassadeur Heimo

l'Ambassadeur von Tscharner

l'Ambassadeur Diez

H.-U. Greiner

Mme l'Ambassadeur Pometta

R. Bärffuss

MM, l'Ambassadeur Brunner

l'Ambassadeur Hugentobler

OFAC

l'Ambassadeur Ritter

l'Ambassadeur Kaufmann

M, le Directeur R. Künzi

le Ministre Zwahlen

le Ministre Krafft

A. Rüegg

B. Louis

Aux représentations diplomatiques suisses à:

- Caracas

- Asunción

- Buenos Aires

- Lima

- La Paz

- Montevideo

- Brasilia

- Mexico

- Santiago du Chili

- La Havane

- Quito

- Ciudad de Guatemala

- Bogota

- Washington

- à la Mission permanente d'observation de la Suisse auprès des Nations Unies, à New York

- à la Mission permanente de la Suisse près les organisations internationales, à Genève

Visite du Président de la République
du Venezuela à Berne, le 13 juin 1981

Au cours de sa visite à Berne, le Président de la République du Venezuela a eu des entretiens avec le Président de la Confédération, les Secrétaires d'Etat Probst et Jolles et la Direction de l'OFAEE.

Nous vous transmettons en annexe, pour vos dossiers, le procès-verbal qui a été rédigé à la suite de ces entretiens.

DIVISION POLITIQUE II

A. H.-

(A. Hugentobler)